L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 27 AVRIL 1889. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 27 AVRIL 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR JAS. P. GUINAULT—Magasin en briques à deux étages, coin Toulouse et Chartres.—Un grand terrain, avec bâtisses, rue Conti, Nos 22 et 24.—Plusieurs propriétés de choix, admirablement situées, dans le 2me District.—L'écurie de Marius Gaillat, formant face au Nouveau Bassin, près du Pont Blanc.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Un cottage double en bois, dans le 3me District, coin Claiborne et Mandeville.

PAR B. ONORATO—Propriété de valeur dans le 2me District, rue Pelops, entre Mandeville et Espagne.—Propriété désirable dans le 1er District, No 155 rue Baronne.

PAR STEPHEN J. DERIÉS—Onze lots de terre, avec bâtisses et améliorations, faisant face au Chemin de Gentilly.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Maisonnette près de la station du chemin de fer Orléans, coin Dabadie et White.

PAR LE SHERIF—Un lot de terre, avec bâtisses et améliorations, dans l'ilot borné par les rues Désiré, Amour, Pâté et Claps.

PAR M. F. MICHEL, constable de la quatrième Cour de Cité, tous les droits, titres et intérêts dans deux lots de terre, dans l'ilot borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième.

PAR P. AD. FORTIER — Constable de la Deuxième Cour de Cité, en face du sol extérieur, No 95 rue Royale, entre St-Louis et Conti—Vingt appareils électriques de machines et dix-sept boîtes à pendules.

La régence du grand-duché de Luxembourg.

UN ARTICLE DU "MÉMORIAL DIPLOMATIQUE".

Les maîtres du reportage politique viennent de perdre un de leurs chevaux de bataille, une de ces *questions* avec lesquelles ils s'appliquaient, périodiquement et jusque dans ces derniers jours, à alarmer l'opinion publique en prédisant les complications les plus graves et les conflagrations les plus formidables à la veille de troubler la paix générale. Nous voulons parler de la "question" du Luxembourg: question, nous le répétons, sous la plume du reportage, dans qui n'en a jamais été que pour les chancelleries et la diplomatie.

Oui, sans doute, le grand-duché de Luxembourg fut une question il y a vingt-deux ans, alors que les annexions étaient à la mode et que les promoteurs du remaniement de la carte de l'Europe étaient partout à la recherche de compensations en vue d'équilibrer les forces des grands Etats. Nos lecteurs connaissent tous les détails de l'affaire du Luxembourg, et nous n'avons pas à y revenir. L'Europe mit le holà au démêlé de la France avec la Prusse, en établissant l'indépendance et la neutralité du grand-duché, qui se trouva depuis lors placé dans les mêmes conditions internationales que son voisin plus grand, le royaume de Belgique.

A partir de ce moment, il n'y avait plus de question de Luxembourg. Moralement, il avait été constaté que les populations de ce pays ne voulaient faire partie ni de la Confédération de l'Allemagne du Nord, ni du nouvel Empire allemand. Matériellement, le sort du pays avait été réglé par un traité européen garantissant sa neutralité. Enfin, en prévision de l'extinction de la branche hollandaise de la dynastie de Nassau-Orange, des lois de succession et de régence, établies d'un commun accord, entre les parlements hollandais et luxembourgeois, d'une part, et les agents intéressés, d'autre part, il avait été pourvu à toute éventualité de vacance du trône. C'est en vertu de ces divers arrangements que le duc Adolphe de Nassau vient de prendre la régence du grand-duché pour gouverner ce pays, dont, à la mort du roi des Pays-Bas, il sera le souverain en titre.

On peut affirmer que ce nouvel ordre de choses satisfait tout le monde, population et princes. Les hollandais n'ont jamais été bien enthousiastes de cette union personnelle de dynastiques rattachant à un pays qui est étranger à leur histoire comme à leur nationalité, et ils regardent la séparation définitive avec le Luxembourg d'un oeil aussi indifférent que celui des Anglais lors de l'avènement de la reine Victoria, lequel mit fin à l'union dynastique avec le Hanovre. Ce sentiment fut jusqu'à un certain point celui du roi Guillaume III, et il explique la conduite de ce souverain dans les négociations de 1867. A plus forte raison, les populations luxembourgeoises se réjouissent-elles d'un ordre de choses conférant à leur pays l'apparence extérieure d'une indépendance, qui, à la vérité, n'avait jamais cessé d'être une réalité. Et elles ne perdent point au change.

Le duc Adolphe de Nassau est un prince d'un très haut mérite. Les vingt-sept ans de son règne dans le duché de Nassau ont valu à ce pays la justice nommée d'un des Etats les mieux gouvernés de la Confédération Germanique.

Il a gouverné en sage politique et en bon administrateur, et, comme il emporte les regrets et l'affection de ses anciens sujets. Dans la tourmente de 1866, il a cru remplir ses obligations de confédéré, en restant fidèle à l'Autriche. Vaincu avec celle-ci, il a payé sa fidélité par la perte de son trône; il a accepté le sort de vaincu avec dignité, et il s'est réconcilié plus tard avec le vainqueur; il n'a jamais renié les convictions qui l'ont fait agir au moment du conflit austro-prussien.

C'est donc un homme et un souverain, dans la vraie acception de ces deux mots, qui prend aujourd'hui en main les rênes du pouvoir: son passé répond d'avance aux fables et aux légendes absurdes que la presse de reportage n'a cessé de répandre sur son compte depuis tant d'années. Que ne disent-ils pas ces politiciens, dont l'imagination est malheureusement égalée par la crédulité de leur public! Ils avaient d'abord annoncé qu'à la mort du roi des Pays-Bas, l'Allemagne s'emparerait du grand-duché, sans se soucier des droits du duc de Nassau. Les lois de régence ayant mis fin à ces racontars, la succession du duc Adolphe étant assurée dans des conditions d'une correction absolue, les mêmes publicistes assuraient que le duc avait acheté à Berlin la reconnaissance de ses droits en sacrifiant l'indépendance du pays sur lequel il devait régner, c'est-à-dire en signant un traité incorporant le grand-duché dans l'Empire allemand. Et la fable fut crue par une partie du public. Les traités de 1815, de 1839 et de 1867 n'existaient pas. Etat neutre, le Luxembourg appartiendrait politiquement et militairement à un empire étranger! On a pu lire ces nouvelles il y a quelques semaines seulement, et sous la plume d'écrivains qui, aujourd'hui, ne paraissent plus s'en souvenir. Pour de moins, à les en croire, le duc Adolphe serait "un valet" de la Prusse et de l'Allemagne.

L'événement vient d'infliger un démenti flagrant à tous ces pronostics et à tous ces articles à sensation dont le public a été nourri. Le transfert de la régence aux mains du duc Adolphe vient de s'accomplir très régulièrement, aux acclamations unanimes des populations, avec le concours de tous les pouvoirs publics et sans le moindre obstacle diplomatique. Le régent, futur grand-duc n'a à solliciter la reconnaissance d'aucun gouvernement étranger, par la simple raison que son avènement est aussi légitime que celui de tous les autres gouvernements en exercice en Europe. Quant à l'insinuation au sujet de sa prétendue vassalité à l'égard de la Prusse, quatre mots du nouveau régent du Luxembourg en font justice: "Dès aujourd'hui", a-t-il dit en haranguant les Chambres, "je suis Luxembourgeois, comme vous, messieurs, Luxembourgeois de cœur et d'âme". Ces paroles, dans la bouche d'un prince qui a donné des preuves de sa fermeté et de son honnêteté rendent tout commentaire superflu.

La "question" du Luxembourg a vécu.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Vingt-six personnes viennent dire dans notre feuille de région par l'intermédiaire d'institutions financières ou de fonds de pouvoir, qu'elles ont été du nombre des rares élues au récent tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. Huit jours sont à peine écoulés depuis ce tirage, et déjà la compagnie a fait droit aux réclamations qu'on lui a présentées d'un peu partout: l'Ohio, la Caroline du Sud, le Texas, l'Illinois, le Minnesota, le Michigan, New York, l'Indiana, la Pennsylvanie, l'Arkansas, le Mississippi, la Louisiane, le Tennessee, la Californie, le Massachusetts, le Wisconsin, le Missouri, le Connecticut, le Colorado.

On voit par ce qui précède que la Compagnie trouve à placer ses billets dans tous les Etats de l'Union, nous pourrions même écrire dans toutes les villes populeuses de l'Union, et la chance, comme pourrait mieux la compter quelle inspire l'étranger, fait échoir ses lots ça et là. Ainsi, celui de $300 000, dix gagnants de ce sont partagés, celui de $100,000, deux gagnants en ont eu des fractions, celui de $50,000, sept gagnants l'ont touché en parties. Tout ce qui vient d'être lu est confirmé par des avis signés de noms connus et dont nous parlons au début de ces lignes.

Mort de l'Hon. John Ellis.

Comme nos lecteurs l'ont déjà appris par les dépêches de Washington, la Louisiane vient de faire une perte sensible dans la personne de M. John Ellis, mort subitement hier, dans la capitale de l'Union, qu'il habitait depuis quelques années. C'était un homme d'Etat distingué et un orateur remarquable.

Il était né à Covington, en 1841, il n'avait donc que 47 ans. Après avoir été élevé à Clinton d'abord, puis, à Jackson, il était venu faire ses études de droit à l'Université de la Nouvelle-Orléans, où il avait pris ses grades en 1861, à l'âge de 20 ans. C'était au commencement de la guerre de sécession; il partit immédiatement pour le théâtre des hostilités où il se fit remarquer et fut bientôt nommé capitaine.

Il servit successivement sous les généraux Johnston, Beauregard et Bragg: Fait prisonnier en 1863, il ne recouvra sa liberté qu'en 1865. Il revint alors en Louisiane où, en qualité d'avocat, il se conquit rapidement une brillante réputation. Son éloquence attira bientôt l'attention des électeurs du 2me District Congressionnel: il fut élu d'emblée, en 1874, membre de la Chambre des Représentants dans le 44me Congrès.

Il fut ensuite réélu au 45me, au 46me, au 47me et au 48me. Il aurait également fait partie du 49me, s'il n'eût retiré sa candidature. Il voulait se fixer à Washington où il se fit une grande position au barreau. Le surnom d'orateur "Silver Tongued," qu'il tenait de ses admirateurs, donne une assez juste idée de son talent de parole.

Cette mort inopinée est d'autant plus regrettable qu'après avoir déjà parcouru une brillante carrière, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir plus brillant encore. Ses restes vont être transportés en Louisiane, où ils arriveront bientôt, accompagnés par sa famille éplorée.

Le journal "L'Abeille de la Nlle-Orléans" est mis gratuitement à la disposition des visiteurs de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, au bureau des Renseignements Commerciaux, à la Section des Colonies françaises, Esplanade des Invalides.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

L'EXPOSITION DE PARIS.—L'INAUGURATION OFFICIELLE.—LE BUFFALO BILL WILD WEST COMPANY.—Nous avons donné, il y a quelques jours, des renseignements sur la fête qui aura lieu à l'Exposition le 6 mai, jour de l'inauguration officielle. Nous pouvons ajouter que la commission des fêtes s'est réunie et a réglé les derniers détails de cette solennité. Comme on le sait déjà, l'ouverture de l'Exposition sera faite, à deux heures, par le Président de la République. Le soir, tout Paris sera illuminé. Un feu d'artifice sera tiré, à dix heures, du terre-plein du Pont Neuf, de la terrasse des Tuileries et de la pointe de l'île des Cygnes.

Quant à la retraite aux flambeaux, dont nous avons parlé longuement déjà, elle se bornera à suivre, à l'intérieur du Champ de Mars, le fer à cheval formé par la galerie des Beaux-Arts, par le palais central et par la galerie des Arts libéraux, sans pénétrer dans aucun de ces monuments. Elle sortira par l'avenue de Suffren. L'entrée dans l'enceinte de l'Exposition coûtera, le jour de l'inauguration, trois francs par personne.

On a installé l'immense arène, construite sur les terrains dépendans de la zone militaire, entre la porte des Ternes et la porte de Villiers, où pendant toute la durée de l'Exposition, la célèbre troupe de la Buffalo Bill Wild West Company donnera des représentations.

Cette troupe, qui, l'année dernière, a obtenu un immense succès à Londres pendant les fêtes du Jubilé de la reine, se compose de 100 Indiens appartenant aux tribus les plus indomptables qui ont, dernièrement, fait leur soumission au gouvernement des Etats-Unis.

Ce sera, certainement, une des plus grandes attractions pour le public qui viendra à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle.

LE CLERGÉ ET LE SERVICE MILITAIRE.—L'exemption du service militaire accordée au clergé, disait le comte de Cavour au Parlement Sarde, le 21 mai 1853, ne peut s'appeler un privilège; en effet, elle ne s'accorde pas l'ecclésiastique pour son avantage à lui, mais elle est établie dans l'intérêt de la société afin que celle-ci ait le nombre de prêtres dont elle a besoin."

A une objection qui lui était faite, il répondait:

"L'exemption est-elle oui ou non indispensable pour assurer à la société le nombre de prêtres qu'il lui faut? Cela étant, on ne peut plus parler de privilège, c'est une disposition dont profite la société."

Un de nos meilleurs *gourmets*, en train de rendre.... sa fourchette au créateur, murmurait d'une voix dolente:

—Mourir d'une indigestion.... de moules! Si, au moins, c'était de bécasses!

ROYAL
BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de ce POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations frauduleuses, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO., SCHMIDT & ENGLER.

1er janv. 89—1 an—par jeu, sam

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 20 avril:

Oui, encore, puis encore.

Et si les journaux ne sont pas toujours aussi utiles qu'on pourrait le désirer, d'une influence plus grande ou plus déterminante, c'est que le besoin de la variété et le goût du public les obligent à effleurer plutôt qu'approfondir les sujets sérieux et les problèmes importants.

On ne peut pas se répéter, on ne veut pas se retirer, on craint de fatiguer par la monotonie du sujet, et le vent emporte ce que vous n'avez ni redit, ni répété, ni imposé à l'étude et à l'opinion publique.

Cependant, lorsque vous vous savez dans le vrai et que ce vrai importe au pays et à la prospérité générale, il ne faut pas craindre la redite, la répétition et la monotonie. Est-ce avec un mot que l'on convainc, et lorsque notre système est nouveau, ayant contre lui l'habitude et la routine, ne lui faut-il pas l'explication constante, de chaque jour, de chaque moment, et qui finit par triompher!

Ainsi, par exemple, si, depuis vingt-cinq ans, nous avions, constamment, prôné *ferme* aux Louisianais, cette chose nouvelle et nécessaire ne serait-elle pas aujourd'hui familière à tous! La *plantation* antique, avec ses us et coutumes, serait-elle encore comme un obstacle au progrès de la Louisiane, au développement de son industrie sucrière, à son renouvellement dans un peuple d'hommes nombreux, libres et responsables!

Car cette plantation, peut-être logique avec l'institution d'hier, puisque le travail servile était sa base, cesse de l'être aujourd'hui avec le travail salarié, surtout quand elle résiste au principe absolument vrai de la division du travail.

Et Dieu sait pourtant que la *ferme*, la division de la terre, l'affermage et l'usine centrale auraient sauvé de la ruine nombre de braves gens qui sont morts à la tâche.

N'est-ce pas un peu la faute à la presse, où légère ou routinière, qui soit plutôt qu'elle n'indique la marche, et lui doit on une impulsion intelligente, courageuse et vraiment sérieuse! Très respectueuse envers ce qui est la propriété, au point de ne pas voir quand cette propriété est malade ou souffrante, n'a-t-elle le courage de lui indiquer le remède et le salut! Cela vaudrait pourtant mieux que de s'apitoyer trop tard sur le sort des braves gens que la routine a perdus.

Quoi qu'il en soit, à propos du sujet que le devoir de la vérité nous oblige à ne point abandonner et à poursuivre dans l'intérêt général, nous lisons, ces jours derniers, le petit paragraphe suivant dans le *Sugar Bowl* de la Nouvelle-Ibérie:

"La propriété de Bayou Black, près de Tigerville, a été vendue dernièrement par M. D. A. Hackney pour la somme de $4000. Il y a environ 2000 acres de terre, une sucrerie en briques, des machines, mais pas de culture depuis plusieurs années. En tout cas, c'est une propriété sacrifiée. Elle avait été achetée deux fois plus cher, il y a dix ans."

Sacrifiée, c'est le mot.

Mais cette propriété de Bayou Black, dans dix ans, ne vaudra-t-elle pas vingt fois plus?

Comment donc?

Faites-en vingt *fermes* de 100 acres la ferme, affermez ces vingt fermes à vingt bonnes familles, et élevez une usine centrale au centre.

C'est un problème d'enfant!

La *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 24 avril:

(Suite.)

La manufacture de glace, d'Alexandrie, va commencer ses travaux, cette semaine.

—On parle d'un nouveau chemin de fer partant de Nacogdoches, Texas, dans la direction du centre de la Louisiane, et venant se relier, à Alexandrie, ou à Chenerville, au Texas Pacifique.

On lit, dans le *Town Talk*, d'Alexandrie:

Nous avons eu un excellent temps, cette semaine, et une pluie bienfaisante, samedi. Les fermiers, satisfaits, encouragés, poussent rapidement leurs travaux de ferme.

On va, décidément, fonder une association de construction, à Alexandrie. Des listes de souscription circulent à cet effet, et se couvrent de signatures.

M. Phillrick qui représente la compagnie du chemin de fer Kansas City, Watkins et Gulf, était, hier, à Alexandrie; il venait s'enquérir de ce que notre localité avait l'intention de faire, pour s'assurer le passage de cette grande ligne ferrée.

Notre jury de police a, récemment voté, des allocations pour jeter un pont sur le Bayou Beef; pour contruire un chemin en planche, de la station du chemin de fer de Theodo aux bords du Bayou Boeuf; pour acheter deux machines à réparer et aplanir les routes, dans l'étendue de la paroisse. Il a été ordonné, aussi, de tracer un plan de la paroisse, marquant les propriétés et mettant à part les terres qui sont disponibles.

Une assemblée des professeurs de l'Etat se réunira, à Alexandrie, le 13 mai, et durera cinq jours.

—Le *Bulletin*, de Monroe, paroisse Ouachita:

Maintenant que nous avons des chemins de fer et que nous voilà lancés, à grande vitesse, sur le chemin du progrès, il nous faut un parc et des "Fair Grounds."

Notre manufacture de glace a commencé ses travaux, lundi. Les machines ont admirablement fonctionné; elles ne laissent rien à désirer.

On va commencer, bientôt, à tracer la voie ferrée, de Winsboro à Monroe, sur le chemin de Port Scott, Nouvelle-Orléans et Northern.

Dans les environs de Monroe, les arbres fruitiers promettent une magnifique récolte.

Notre éclairage électrique va bientôt commencer à fonctionner.

Le "Josie W." et le "Tributary" venant tous les deux de Bartholomew, sont arrivés, lundi soir, le premier, porteur de 5,000; le second, de 1500 sacs de graine de coton, à destination de la fabrique d'huile de l'Union, de Monroe.

Le paquebot *Friendly*, récemment acheté par le capt L. T. Bolt, va être transporté à Shreveport. Il est destiné à faire le service entre cette dernière ville et Jefferson, Texas. Il peut porter 700 balles de coton.

Les travaux marchent rapidement sur la ligne de Houston Central, Arkansas et Northern; on y avance d'un mille par jour. S'il ne survient pas de délai, la division du sud sera achevée en 30 jours.

Encore un embranchement, un chemin de fer qui se projette. Les citoyens de Monroe et de Farmerville ont tenu un meeting dont le résultat a été l'organisation d'une compagnie pour une ligne de fer dite Ouachita, Union et North-Western. La charte a été votée, les directeurs et officiers ont été élus. C'est une entreprise importante, qui mérite d'obtenir un succès complet et rapide.

Dans la paroisse Madison, il y aura une élection spéciale le 30 mai, pour voter ou refuser une taxe de 3 mills trois quarts, par an, pendant dix ans, en vue de venir en aide au chemin de fer de la Vallée du Mississippi.

Dans la paroisse Morehouse, les citoyens de Bastrop veulent avoir une ligne de chemin de fer à eux appartenant. Ils ont, dans ce but, organisé une compagnie dite North Louisiana et Arkansas, pour construire un chemin qui, partant de Bastrop, irait par Oak Ridge, aboutir à Girard. Le mouvement est donné; on a proposé, dans ce but, la levée d'une taxe de cinq mills.

—Le *Telegraph*, de Ruston, paroisse Lincoln, dit:

"Les cours d'eau de la paroisse ont grossi outre mesure, samedi, dans la journée et dans la nuit. Il y a eu une véritable inondation, mais les ponts n'ont pas été gravement endommagés. Du vitit de tous les côtés; impossible de se procurer un ouvrier pour un travail ordinaire; ils sont tous occupés dans les constructions.

Nous aurons, selon toute apparence, une belle récolte de pêches; les arbres sont littéralement chargés de fruits.

Une nouvelle localité vient de se fonder et de s'organiser—Simsboro. Elle a été, lundi dernier, son premier Conseil municipal. A été choisi, comme maire, M. G. W. Braswell. Le Conseil est fort bien composé. Simsboro a des aspirations.

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les.

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est l'agent fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs résultats fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, des vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement des compositions bon marché et sans valeur, liquides, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

LA FRANCE ET LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.—Répondant à la *Gazette de Cologne*, l'*Indépendance luxembourgeoise* se livre aux réflexions suivantes:

Nous devons de la reconnaissance à la France. Bien plus, nous ne la lui marchandons pas.

Il n'y a jamais eu d'annexionistes français dans le pays. Il y a eu des hommes et il y en a encore — et ces hommes forment l'imminente majorité de la population — qui ont dit, alors que l'Allemagne nous convoitait et que nous pressophiles s'agitaient:

"Nous voulons rester Luxembourgeois, mais si le malheur voulait que nous perdions notre chère nationalité, nous préférerions l'annexion à la France à l'annexion à l'Allemagne."

Un groupe infime dans notre pays, c'est celui des pressophiles. Ce groupe est dangereux par sa position et son influence. Heureusement, il n'arrivera jamais à faire des recrues chez nous; il est isolé depuis vingt ans, et il le restera.

Insinuer que le duc-régent cherchera à éliminer la langue française, c'est le croire capable de violer la Constitution et de faire violence au caractère national.

S. A. le duc régent s'est servi du français non seulement dans son message, mais dans ses lettres et ses déclarations de ce jour. La population a été profondément touchée.

LES IMITATIONS DE VINS DE CHAMPAGNE.—La cour d'appel d'Angers, France, vient de rendre un arrêt qui intéresse les fabricants de vins de Champagne et aussi les fabricants des imitations de ces vins.

Le tribunal de Saumur, sur la demande d'une maison de vins de Reims, avait condamné le nommé Tessier pour usurpation de marque de fabrique. Mais il avait rejeté la partie de la demande qui concluait à empêcher le même Tessier de mettre sur les bouteilles de vin mousseux de Saumur le mot Champagne. La cour d'Angers réformant ce jugement, vient de décider qu'il y avait là au contraire une véritable usurpation interdite, et que l'expression *champagne* ou *vin de Champagne* ne peut désigner qu'un vin récolté et fabriqué en Champagne, ancienne province de France géographiquement délimitée.

La cour, en outre, a condamné Tessier à 1,000 fr. de dommages-intérêts.

Dans une seconde affaire identique liée à la précédente, et sur l'appel du syndicat des vins de Champagne, la cour a condamné le même Tessier à payer au syndicat, pour violation de la loi de 1824, qui protège les lieux d'origine, 500 fr. de dommages intérêts, plus à des insertions dans plusieurs journaux de France et de l'étranger.

FRANCE ET ITALIE.—LE TRAITÉ DE COMMERCE.—M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a reçu, le 11 avril, M. Sabis, qui, au nom de ses collègues du département de l'Hérault, venait l'entretenir des négociations engagées par l'Italie pour la conclusion d'un traité de commerce, ou, plutôt, pour l'adoption d'un "modus vivendi."

Le ministre a donné à M. Sabis l'assurance qu'aucun "modus vivendi" ne serait arrêté en l'absence des Chambres "Tous les bruits répandus à ce sujet sont inexacts," a-t-il dit.

PORTUGAL.—CONGRÈS CATHOLIQUE A LISBONNE.—Les catholiques portugais, à l'exemple des catholiques espagnols, belges, bavarois et autrichiens, vont se réunir en congrès à Lisbonne pour protester contre les entraves mises à la liberté du Saint-Siège et pour examiner l'attitude à prendre dans les questions intéressant la religion.

C'est le premier congrès catholique qui se tienne au Portugal.

Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang.

DELORD—Décédée, vendredi, 26 avril 1889, à 11 heures et quart p. m., Mme AUGUSTE DELORD, née Vacach, à l'âge de 20 ans et 9 mois, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille, ceux de son beau-père M. A. Lafleur, ainsi que les membres de la Société Française, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3:30 heures P. M., de sa dernière résidence No 67 rue Royale.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—*Décédé hier soir*, à 6:10 heures, à l'âge de 25 ans, le sociétaire EDOUARD TOUJAN, natif de St-Blancard, Haute-Garonne, France. MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois d'avril, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3:30 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence No 67 rue Royale.

Par ordre du président, JOS HAYLE,
L. Simon, Secrétaire. 27avril—1f

TOUJAN.—Décédé, hier soir, à 6:10 heures, EDOUARD TOUJAN, âgé de 25 ans, natif de St-Blancard, Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille, ceux de son beau-père M. A. Lafleur, ainsi que les membres de la Société Française, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi 27 avril, à 5 heures p. m., de sa dernière résidence, coin Ursulines et Dorgenois.

TOUJAN.—Décédé, hier soir, à 6:10 heures, EDOUARD TOUJAN, âgé de 25 ans, natif de St-Blancard, Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi 27 avril, à 5 heures p. m., de sa dernière résidence, coin Ursulines et Dorgenois.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré lundi, 29 avril, 1889, à 11 heures a. m., à l'Eglise Sainte-Marie, Carrollton, pour le repos de l'âme de FRANÇOIS TREO, du OLAHIE. Les amis et connaissances de sa veuve sont respectueusement priés d'y assister. 26 avril—3f

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez 21, P. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Chambres garnies au No 40 rue Dauphine.

21 mars—

On demande,

Une gardienne d'enfants (femme de couleur, âgée, portant tignon). Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 64 Esplanade. 27avril—1f

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 25 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de J. D. Riser, coin des rues Main et Olive, Mansfield, Ohio, un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, vendu à la Nouvelle-Orléans, Lno., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

H. W. CASON.
Agent United States Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 24 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Wm. Rawlinson, Lexington, S. C., par l'entremise de la Carolina National Bank, de Columbia, N. C., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

GILAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 23 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Otto Von Rasenberg, Hallettsville, Tex., par l'entremise de Ball, Hutchings & Co., un vingtième du billet No 32,074 tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Christian Schmidt, Redbud, Ill., par l'entremise de Oldwine, Shriber & Co., banquiers, Redbud, Ill., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

T. R. ROACH,
Caissier de la State National Bank.

Avis

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de A. W. Tanner par l'entremise de la First National Bank of Minneapolis, Minn., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au Change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Merchant's National Bank of Waterville, Me., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Patrick McGann, 1154 Ellicott street, Buffalo, N. Y., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 24 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Manufacturers National Bank, de Brooklyn, N. Y., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 19 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

L. P. VINET,
State National Bank.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 19 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 93,890 tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

MARCUS LOPEZ,
Paroisse St-Bern